

## Assemblée Générale de l'UNIRS du mercredi 10 décembre 2025

### Motions d'actualité

#### **Solidaires Finances publiques** **Se réapproprier une prospérité nationale**

Nos divers responsables politiques nous avaient promis une Union Européenne de liberté, de bien-être et de libre circulation des citoyens au niveau de l'Europe. Le seul véritable objectif fut de mettre en place la libre concurrence prétendue non faussée imposée à tous les secteurs, même ceux d'intérêt national tel l'énergie ou les transports ferroviaires. Le résultat est une désindustrialisation du pays qui va du secteur automobile et la sidérurgie en passant par l'industrie textile jusqu'à l'industrie pharmaceutique, sans oublier l'autosuffisance alimentaire en péril avec entre autres la mise en œuvre du Mercosur. Ils ont livré le marché français à des importations de produits manufacturés et agricoles ne répondant pas aux règles de production (rémunération, sécurité, écologie, ...) définies par l'Europe et imposées par l'État à nos entreprises et agriculteurs. De plus, la Chine voulant devenir maître du monde inonde nos marchés avec des

produits subventionnés de fait par le gouvernement chinois pour faire tourner ses industries et déstabiliser l'Europe.

De cette désindustrialisation, il résulte, outre une perte d'indépendance, des pertes de cotisations sociales qui remettent en cause tant la sécurité sociale que les retraites dont les déficits sont imputés aux « boomers ». De surcroît une fiscalité complaisante au capitalisme et une fraude fiscale reconnue entraînent de moindres recettes fiscales pour l'État et un accroissement de la dette dont les boomers ne sont pas responsables mais qui en sont malgré tout déclarés responsables alors qu'ils restent engagés dans l'activité du pays tant par le soutien qu'ils donnent à leurs familles que leur engagement bénévole dans les actions sociales ou les conseils municipaux.

#### **UDIRS 13 Bouches-du-Rhône** **Défendre la Sécu**

**Au nom de la réduction de la dette publique**, Emmanuel Macron, François Bayrou, et Sébastien Lecornu veulent dixit « *repenser notre modèle social avec une réforme d'ampleur du financement de la protection sociale* » et « *réduire les prélèvements pesant sur le travail* ». Cela revient à s'en prendre directement aux cotisations. Alors que la Sécurité Sociale n'est pas une administration de l'État, l'État l'a traitée comme telle, l'a contrôlée financièrement, a organisé son déficit (exonérations

récurrentes de cotisations sociales patronales qui ont quadruplé en 10 ans (80 milliards en 2024), au profit d'impôts sur les ménages (CSG, TVA). C'est progresser vers une Sécurité Sociale étatisée, abandonnée aux mains de l'État, partie intégrante du budget de l'État, gérée selon les exigences de Bruxelles, les agences de notation... Une Sécurité Sociale avec un simple filet de sécurité qui ne porterait plus que le nom, complètement dénaturée, vidée de ses fonctions et compétences. Tel, le projet

du Medef depuis des années. C'est là une première étape pour mieux avancer vers la privatisation de notre Sécurité Sociale et le passage à un dispositif de charité et de mécénat ainsi que du type « Black Rock » pour les plus aisé/es.

**Au total, c'est un État qui brise le contrat social** en mettant fin à tous nos droits sociaux avec une Sécurité Sociale détruite à petit feu pour, au final, aboutir à un effondrement définitif de tout notre modèle social fondé sur la solidarité créée à la Libération.

**80 ans après sa création, la Sécu est encore à nous.** Elle doit être défendue, mais elle doit redevenir une idée neuve au service du droit à la santé de tous et toutes, partout sur tout le territoire : une Sécurité Sociale solidaire et universelle, prenant en charge intégralement à 100% les frais de santé prescrits, dans un périmètre élargi et défini selon les besoins des populations, sans aucune condition ni discrimination, gérée démocratiquement, intégrant en son sein l'Aide Médicale d'État.

## **UDIRS 45 Loiret**

### **Dépendance : Virage domiciliaire**

**Virage ou demi-tour ?** Les nouvelles politiques publiques de l'autonomie privilégient et prônent le maintien à domicile par opposition à l'institutionnalisation qui repose sur l'accueil en établissement. Présentée comme une solution à l'augmentation prévisible importante du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie et comme une réponse au souhait largement majoritaire des personnes âgées de vivre à domicile plutôt qu'en institution, l'UNIRS ne peut reprendre à son compte telles quelles ces assertions plus que discutables.

D'abord parce que le pourcentage de personnes âgées souhaitant vivre à leur domicile même en perte d'autonomie n'a guère évolué au fil des années, il est relativement stable autour de 85 % (chiffres IGAS). Ensuite parce que les projections démographiques prévoient une forte augmentation du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie dans les années à venir (+ 16 % en 2030, + 36 % en 2040, + 46 % en 2050) et parce que la nature des pathologies dont nombre d'entre elles sont et seront atteintes notamment neurodégénératives type Alzheimer et apparentées, le maintien à domicile s'avèrera impossible et l'entrée en établissement médicalisé sera la seule option possible compte tenu des besoins de surveillance et d'accompagnement permanents que requièrent ces pathologies. Le rapport de l'IGAS du 29 mars 2024 intitulé « Lieux de vie et accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie : les défis de la politique domiciliaire, se sentir chez soi où que l'on soit » apporte un éclairage bienvenu sur la politique domiciliaire et toutes les problématiques qu'elle soulève. Ce rapport touffu et très complet (100 pages et plus de 500 d'annexes) ne croit pas à cette option politique et note qu'elle ne dispense pas de la construction de milliers de places d'EHPAD et la

transformation domiciliaire de milliers d'autres. Le virage domiciliaire auquel le rapport souhaiterait que soit substituée la notion de « politique de renforcement du soutien à domicile » comporte de nombreux risques identifiés :

- Saturation des EHPAD.
- Report de charge sur les familles.
- Pénibilité accrue des métiers du grand âge.
- Risque de maltraitance à domicile comme en établissement, risques d'abus de faiblesse.
- Accroissement des inégalités sociales, notamment des femmes qui sont le plus souvent aidantes.
- Mise en tension du système de soin pour tous les patients.
- Dégradation des conditions de vie et d'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie. En effet, sur ce dernier point, un aspect est complètement négligé dans la politique domiciliaire mais bien mis en avant par un récent rapport des Petits frères des pauvres, il s'agit de l'isolement des personnes âgées. En 2025 le rapport des PFP estime à 750 000 le nombre de personnes âgées vivant en situation de « mort sociale ». Depuis 2017 le nombre a bondi de 150 %. il pourrait atteindre 1 million en 2030 et nul doute que le virage domiciliaire pourrait grandement y contribuer. Or, l'isolement qui s'apparente parfois à une forme d'enfermement est un facteur important d'accélération de la perte d'autonomie.

**Le virage domiciliaire s'appuie sur des hypothèses fragiles** en termes de projections budgétaires non maîtrisées d'abord. De recrutement indispensable de personnel formé ensuite car l'aide à domicile requiert par nature des moyens humains supplémentaires à ceux d'un établissement dans un

contexte de vacances d'emploi dans les métiers du grand âge faute d'attractivité. Autre facteur aggravant, le nombre de proches aidants potentiels devrait diminuer pour les générations issues du baby-boom du fait de la déconjugalisation de la baisse du nombre d'enfants et de l'éloignement géographique croissant entre enfants et parents. Enfin, le moratoire annoncé sur la construction de nouvelles places en EHPAD fait courir un risque sérieux sur la santé et la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie qui ne pourront plus rester à domicile.

**L'UNIRS n'est pas opposé par principe au maintien à domicile** des personnes âgées en perte d'autonomie qui le souhaitent, mais le virage domiciliaire tel qu'envisagé par les pouvoirs publics pourrait s'apparenter à une forme de contrainte voire de coercition « douce » car les moyens budgétaires et humains nécessaires ne sont pas au rendez-vous ainsi que l'écrit le rapport de l'IGAS : « En dépit d'avancées importantes depuis la loi ASV de 2015, les conditions ne sont pas encore réunies pour réussir, dans les 20 ans à venir, une politique domiciliaire dans l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie, et ce quel que soit leur lieu de vie. Cet objectif demande une mobilisation forte et rapide des pouvoirs publics vers les

domiciles, ordinaire et alternatif, autant que vers les EHPAD, avec un enjeu capacitaire et RH majeur ». En appui du rapport de l'IGAS, la Cour des Comptes dans un rapport de 2025 émet d'importantes réserves sur la soutenabilité du virage domiciliaire qui suppose la création de 25 000 places dans les soins infirmiers à domicile d'ici 2030 et la création de 50 000 places en EHPAD. Coût prévisionnel : 3,9 milliards d'euros !

**Alors que les débats font rage au Parlement** tant sur la partie recettes que sur la partie dépenses du PLFSS et du budget 2026 à la recherche d'économies à tout crin, non seulement l'UNIRS est consciente que le virage domiciliaire ne peut être la seule réponse à l'augmentation du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie mais que comme dans tous les autres secteurs de la santé, il ne peut être question de recherches d'économies au prix du bien-être et de la santé de nos aînés. Notre revendication d'une prise en charge de l'autonomie à 100 % par la sécurité sociale est plus que jamais d'actualité, il faut l'accompagner de la dénonciation de la supercherie que constitue le virage domiciliaire sans les moyens adéquats et des dangers qu'il comporte. L'UNIRS dans son ensemble s'emparera de ce sujet avec toutes ses équipes.

## UDIRS 63 Auvergne Pour une fiscalité plus juste

Depuis 2017, le budget de l'État et de la sécurité sociale a été privé de 62 milliards d'euros de recettes par an en multipliant les cadeaux pour les plus riches et les entreprises : suppression de l'ISF, prélèvement forfaitaire unique à 30 %, baisse de l'impôt sur les sociétés, pérennisation du CICE en baisse de cotisations sociales...

**Le rapport du Sénat** sur la « *Transparence et évaluation des aides publiques aux entreprises : une attente démocratique, un gage d'efficacité économique* » chiffre de façon officielle ce que nous dénonçons. « Le premier budget de l'État », financé sans aucun contrôle sur son utilisation, concerne les entreprises qui ont bénéficié en 2023 de 211 milliards d'euros de subventions, aides fiscales et allégements de cotisations sociales.

**Entre 80 et 100 milliards d'euros échappent tous les ans au budget de l'État** et des collectivités locales du fait de l'évasion et de la fraude fiscales (plus de 100 milliards d'euros, en intégrant le

montant de la fraude aux cotisations sociales). La France ne dispose d'aucune évaluation rigoureuse du problème et ne se dote pas des moyens techniques, juridiques et humains pour y remédier. Contrairement au récit officiel et médiatique, le pays n'est pas confronté à un excès de dépenses mais à un défaut de recettes qui fragilise et remet en question tout le modèle social.

**L'UNIRS défend la refonte de la fiscalité.** Elle privilégiera la fiscalité directe, l'élargissement de l'assiette des impositions, la suppression des niches fiscales injustes et inefficaces, y compris en matière de fiscalité patrimoniale, contre-productives et coûteuses. L'UNIRS luttera pour la justice fiscale, sociale et environnementale : la taxation des hauts patrimoines, des dividendes et des rachats d'action, le réexamen des 211 milliards d'euros d'aides publiques annuelles aux entreprises, le rétablissement de l'ISF et la mise en place d'une vraie progressivité de l'impôt.